

BAIGNADE URBAINE, UN ESPACE PUBLIC À RECONQUÉRIR

Comme une plongée dans les abysses... Populaire aux XVIII^e et XIX^e siècles, la baignade urbaine en fleuve ou en rivière a réémergé cet été 2025, en Ile-de-France, dans la foulée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Cet héritage matériel semble donner quelques idées à plusieurs villes françaises qui, sous l'effet du réchauffement climatique, étudient la question dans le but de proposer des îlots de fraîcheur à leurs habitants. La baignade urbaine constitue ainsi une nouvelle étape au sein de cités inscrites dans un mouvement progressif de réappropriation et de reconquête de leur fleuve. Le plus souvent sous l'impulsion des habitants mais non sans difficultés, qu'elles soient techniques, autour du sujet de dépollution des eaux, ou réglementaires. Avec au-delà des usages, des enjeux de renaturation bien définis, à la différence d'une intégration paysagère qui apparaît encore peu appréhendée aujourd'hui dans les métropoles françaises comparé à des villes européennes comme Copenhague (Danemark). Coup de projecteur sur une pratique qui renferme de nombreux enjeux en termes d'espace public.



Site de baignade Grenelle à Paris. © Guillaume Bontemps/Ville de Paris

« Dans trois ans, j'irai me baigner dans la Seine devant témoins pour montrer qu'elle est devenue un fleuve propre ». Nous sommes le 28 novembre 1988. Invité de l'émission télévisée *La marche du siècle*, Jacques Chirac, alors maire de Paris, vient d'illustrer à ses dépens une autre de ses citations favorites : « *les promesses n'engagent que ceux qui les croient* »... Et pour cause, le défi ne sera finalement honoré que 36 ans plus tard par l'une de ses successeures, Anne Hidalgo, à la faveur d'une promesse olympique tenue, cette fois : celle d'y organiser les compétitions de nage libre et les épreuves de natation du triathlon dans la Seine, puis de laisser en héritage aux Franciliens plusieurs sites de baignade en eaux vives. Au total, trois ont été ouverts en cet été 2025, dans la capitale : au bras Marie (4^e arrondissement), au bras de Grenelle (15^e) puis au niveau du quai de Bercy (12^e). Et deux sur la Marne, dans le Val-de-Marne : à Maisons-Alfort et à Joinville-le-Pont. A terme, 14 sites sont envisagés dans ce département.

Ce qui était présenté jusqu'ici comme un improbable défi – voire une nouveauté – constituerait davantage un retour aux sources : dans de nombreuses villes françaises, les bains dans les fleuves et rivières ont constitué une tradition entre les XVII^e et XIX^e siècles (cf. encadré p. 30). Après 100 ans d'interdiction francilienne, la baignade urbaine version XXI^e siècle revient ainsi au premier plan, sous la forme d'aménagements divers : pontons, immersion d'un

bassin avec ou sans fond le long de la berge ou pose de simples bouées pour délimiter l'espace de baignade ou les lignes d'eau. Les sites ne sont ouverts que l'été et surveillés par des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) à des horaires définis.

Un coûteux plan de dépollution

Tout ceci a été rendu possible par la grâce d'un vaste et coûteux plan de dépollution du fleuve, appelé « plan d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne » ou encore « plan baignade ». Lancé en 2016, il a nécessité un investissement de 1,1 milliard d'euros sous l'égide de la Ville de Paris, des collectivités franciliennes et de l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui a financé la moitié de la somme.

A en croire la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (Drieat), les premiers résultats de cette stratégie ont été probants : le plan a permis de réduire de 30 % à 40 % les rejets d'eaux usées lors des épisodes pluvieux grâce notamment à la réalisation d'une cuve de stockage XXL (50 000 m³) située à Austerlitz. Sa mission : lors des pluies orageuses, retenir temporairement les eaux non traitées et éviter leur déversement immédiat dans le fleuve et son affluent, la Marne.



Site de baignade Bercy à Paris. © Guillaume Bontemps/Ville de Paris

Ce plan a aussi permis de corriger près de la moitié des mauvais branchements d'assainissement détectés, de multiplier par 20 le rythme annuel de correction de ces derniers et encore de raccorder l'ensemble des bateaux et ports parisiens au réseau. Les Jeux olympiques achevés, l'effort se poursuit à l'aval de Paris avec de nouvelles opérations à conduire notamment sur le traitement des eaux usées de près de 700 bateaux amarrés.

Réappropriation d'un espace public

Le plan de dépollution constitue une étape centrale vers la reconquête du fleuve, progressivement mis à distance et volontiers considéré comme un délaissé urbain ou un simple décor. « *La baignade dans la Seine s'inscrit dans un mouvement de réappropriation des espaces publics, notamment à des fins de loisirs et de qualité de vie* », analyse Julia Moutiez, architecte et doctorante au sein du LAVUE (laboratoire Architecture ville urbanisme environnement) du CNRS. A travers cette promesse olympique, l'universitaire assimile d'ailleurs la Seine à un véritable « *objet de projet urbain* » (cf. interview p. 32). Avec également, comme tout projet urbain qui se respecte, des ambitions en termes de transition écologique : il est question - dixit les services ministériels - d'améliorer « *significativement la biodiversité (36 espèces de poissons recensées aujourd'hui contre 14 en 1990)* » et encore de « *créer 40 à 50 hectares de nouveaux espaces verts sur le territoire du plan baignade* ».

De son côté, la ville de Paris met en avant une stratégie « *d'adaptation au réchauffement climatique* », comme le confirment ses services. « *Face à la multiplication des épisodes de canicule, la baignade urbaine donne accès aux habitants et aux visiteurs à des îlots de fraîcheur* ». De quoi répondre à une forme de logique pour Julia Moutiez : « *dans une ville dense et minérale, il est difficile de trouver des solutions de rafraîchissement massives. L'une d'elles est bien souvent là, devant les yeux de tous : le fleuve* ».

Un mouvement en cours

Sur la forme, sa reconquête intervient à l'issue d'un mouvement très progressif débuté dans certaines villes comme Nantes, dans l'entre-deux-guerres, par des comblements de Loire. Un chantier titanique qui a eu pour effet d'effacer par endroits le fleuve et ses usages. Puis dans les années 1960, l'avènement du tout-voiture installe de véritables autoroutes urbaines le long des cours d'eau. Ces vastes voies routières vont non seulement supprimer les plages existantes, mais aussi couper les villes de leurs fleuves. C'est le cas à Paris bien sûr, mais aussi à Bordeaux, Lyon ou Nantes.

Au tournant des années 2000 vient la période de réappropriation des berges par les usagers. Celles-ci sont de nouveau dédiées aux mobilités douces, au sein de projets urbains qui visent par exemple à ce que la ville « *se retourne* » vers son fleuve (Nantes) ou « *révèle son*

côté fleuve » (Rennes), pour ne citer que deux exemples. Jusqu'à cette phase actuelle de reconquête du cours d'eau. Initiée par Paris ? « *Le mouvement avait débuté avant et il a été encouragé par les Jeux olympiques et paralympiques qui ont montré qu'il était possible de se baigner à nouveau dans les fleuves et les rivières* », resitue Julia Moutiez. Elle y voit également « *l'effet du réchauffement climatique, poussé ou non par des initiatives citoyennes* ». Bien sûr, quelques villes comme Vichy et ses plages délimitées sur l'Allier avaient montré la voie. Mais d'une manière générale, la baignade urbaine en fleuve ou en rivière peine encore à trouver son rythme de croisière. Au-delà de Paris, la Métropole de Lyon apparaît parmi les plus avancées. Elle travaille le sujet depuis des années : d'abord en quête de solutions du côté de ses parcs et de plans d'eau, avant de se tourner vers ses fleuves, le Rhône et la Saône. « *C'est une chance d'en avoir deux* », sourit Pierre Athanaze, vice-président (EELV) en charge d'une délégation qui comprend notamment le fleuve, l'aménagement, usage et gestion de l'anneau bleu ou encore la nature en ville.

Lyon vise 2027

Pour autant, l'élu ne nie pas être confronté « à un sujet d'une grande complexité ». En premier lieu, sur le plan technique : il évoque la question de la qualité de l'eau mais aussi « *les courants, la gestion des nombreux usages des fleuves entre les activités sportives (aviron, canoé-kayak,*

voile...), la navigation de plaisance, la pêche ou encore les péniches. Autant d'éléments à concilier et qui peuvent nuire à la sécurité d'un site de baignade aux endroits notamment où le lit est étroit ». L'élu ajoute la « *turbidité de l'eau et la bathymétrie* », autrement dit, tout ce qui concerne la profondeur et le relief avec la présence aussi indésirable que dangereuse de rochers, de sables mouvants, de déchets divers (épaves...).

Deuxième difficulté : la multiplicité des acteurs concernés. « *Nous avons déjà trois gestionnaires de cours d'eau. Ajoutons à cela tous les représentants du tourisme, du sport, les habitants sur les péniches, l'Agence régionale de santé (ARS), les acteurs associés à la préservation de la biodiversité, puisque nous n'installerons bien sûr pas de site de baignade dans un endroit qui héberge des espèces protégées, etc. Un vaste écosystème gravite autour des fleuves et il faut mettre tout le monde d'accord* ». La métropole de Lyon a donc engagé une étude de baignabilité au terme de laquelle 21 sites ont été initialement retenus avant de sélectionner cinq d'entre eux. « *En fonction des données techniques que nous apporterons aux communes concernées* », enchaîne Pierre Athanaze, « *celles-ci feront ensuite le choix d'y aller ou pas, avec un accompagnement financier de la métropole pour la partie investissement* ». Laquelle a prévu une enveloppe de 2 millions d'euros. C'est ainsi qu'à ce stade, la ville de Lyon s'est engagée à accueillir des baigneurs sur le site de la Darse de Confluence (2^e arrondissement) durant l'été 2027.



Miroir d'eau à Bordeaux. © Thomas Sanson / Mairie de Bordeaux

Lutter contre la baignade sauvage

Au-delà de ces complexités multiples, Clément Brun, docteur à Université de Bordeaux qui finalise une thèse sur la baignade urbaine à Copenhague (Danemark – cf. p. 33) pointe une troisième difficulté : « *bien souvent, le principal frein autour de la baignade urbaine tient à l'aspect juridique et réglementaire* ». Avec au cœur du sujet, la responsabilité pénale du maire en cas d'accident. « *En France, dès lors qu'une collectivité aménage un accès à l'eau, elle doit le surveiller et garantir la sécurité des baigneurs. C'est très engageant sur le plan de la responsabilité* ». Sous-entendu : au point de freiner de nombreuses ardeurs !

Du côté de Rouen Métropole, Hugo Langlois, conseiller métropolitain (PS) délégué à la protection, valorisation,

gestion de la Seine, concède que « *Paris nous a donné l'idée d'avancer sur le sujet* », avec le soutien et l'aimable pression d'une association locale « *qui milite vraiment pour la création de lieux de baignade dédiés. De nombreux projets et idées viennent des habitants, soucieux de trouver des lieux de fraîcheur lors des pics de chaleur. Nous avons commencé par installer ici et là des fontaines. Mais en périodes de canicule, certaines sont tellement utilisées que l'on doit régulièrement changer le système de filtration afin d'éviter le développement des bactéries. Dès que l'eau est accessible, elle est utilisée ! D'où l'importance de sécuriser des sites de baignade* ». A condition qu'ils soient effectivement autorisés comme ce n'est... pas le cas dans le plan d'eau du parc Camille Claudel : « *sur le plan réglementaire, seules les activités nautiques y sont autorisées. Mais chaque été, c'est l'affluence au niveau de la baignade* », déplore l'élu. Sa collectivité s'est donc mise en quête de sites formels. « *Dans le cœur de Rouen, ce sera compliqué du fait notamment du marnage avec une eau qui, selon les marées, peut être parfois à 20 cm sous les quais et à d'autres moments, à 5 mètres ! Ce qui est difficile à gérer ne serait-ce que pour les sauts. Nous aurons peut-être plus de possibilités du côté des affluents de la Seine, dans les vallées de Cailly, du Robec, de l'Aubette ou de l'Oison. Ensuite, il restera à se mettre d'accord avec tous les acteurs du fleuve...* ».

Installer la baignade dans le paysage

Selon la Mairie de Paris, la mode des bains dans la Seine serait apparue au milieu du XVII^e siècle. A l'époque, l'on s'y baigne dans le plus simple appareil, ce qui sera toutefois interdit à la fin de ce siècle, laissant la place à de multiples aménagements pour séparer les hommes des femmes : se changer par exemple dans des bateaux qui font office de vestiaires. Des bassins flottants, voire des bateaux-bains, apparaissent au siècle suivant. La baignade répond alors autant à des visées hygiénistes que de rafraîchissement. « *En 1801, la célèbre piscine Deligny -du nom de l'un des premiers maîtres-nageurs qui donnaient des cours le long des quais du 7^e arrondissement- est érigée sur une douzaine de barges et alimentée par l'eau de la Seine* », lit-on dans les archives parisiennes. « *À la fin du XIX^e siècle, on compte une vingtaine de piscines flottantes similaires au bassin Deligny* ». Pour la suite, l'apparition des piscines terrestres puis, encore plus tard, celle de l'eau courante dans les logements finira de détourner les citadins de leur fleuve ou rivière. Sans occulter bien sûr les risques sanitaires qui commencent à être pointés et celui des noyades. A Paris, la baignade serait ainsi interdite en 1923. Mais pour l'étudiant architecte-ingénieur (Ensa Nantes) Caroline Wypychowski, qui a réalisé un mémoire¹ sur ce sujet, plutôt que d'un retour actuel de la baignade urbaine, « *c'est donc plutôt une pratique qui se réinvente. Elle apparaît dans un contexte bien particulier qui n'est pas exactement le même qu'au siècle dernier. Aujourd'hui la baignade urbaine semble plus une nouvelle pratique de l'espace public des villes européennes qu'une envie de retour au passé* ».

1. Caroline Wypychowski. *Baignades urbaines : plongez au cœur des cours d'eau nantais. Architecture, aménagement de l'espace*. 2018.

Proposer des lieux de fraîcheur aux habitants et aux touristes ? C'est aussi l'idée de Boris Ravignon, maire (DVD) de Charleville-Mézières, qui procède par étapes. Depuis l'an passé, ses services expérimentent une baignade dans la Meuse, à proximité de la mairie, le temps d'une journée dans l'année, sous étroite surveillance de maîtres-nageurs-sauveteurs et de l'Agence régionale de santé bien sûr. Son objectif est d'ouvrir un site en 2028, précisément à la Macérienne, une friche industrielle sur le point d'être réhabilitée. L'occasion aussi pour l'élu de « *mettre en avant tout le travail que nous conduisons en matière d'assainissement. C'est une politique qui passe totalement inaperçue et qui mérite d'être expliquée* ». Un site de baignade temporaire donc, durant l'été, ce qui ne convainc pas forcément Clément Brun qui plaide volontiers en faveur d'aménagements pérennes : « *C'est bien plus efficace en termes d'appropriation et d'identification. Sans compter que le pérenne élargit les usages, avec une visée davantage contemplative, plus en lien avec le paysage, les alentours* ». Si de nombreuses grandes villes rongeaient leur frein ces dernières années en attendant Paris, peu semblent prêtes à se mouiller. En tout cas à court ou moyen terme. Marseille s'y est employé du côté du Mucem, avant de différer son projet. Bordeaux met en avant une Garonne « *très dangereuse* ». Sa voisine Toulouse a bien lancé un plan « *Toulouse plus fraîche* » en 2024, en lien avec l'Ademe. Au



A Grenoble, dans le quartier prioritaire de la Villeneuve, les clôtures obligatoires s'inséreront au maximum dans le site. © Agence HYL

programme, végétalisation – 75 000 arbres plantés depuis 2020 – débitumisation, installation de « brasseurs d'airs » et autre déploiement d'ombrières, etc. En revanche, point de baignade dans la Garonne, la faute à « *des études de baignabilité qui n'ont pas abouti* » et à un « *fleuve complexe et dangereux* », rapporte-t-on en coulisses.

Une demande des habitants

Hors de question également de se baigner dans la Vilaine à Rennes où la reconquête du fleuve s'arrête aux berges (lire aussi p. 60). Idem à Nantes où l'envie a bien émergé à l'occasion du Grand Débat « Nantes La Loire et Nous » qui s'est déroulé en 2014-2015. Un projet de plage a ensuite été évoqué du côté du canal Saint-Félix, à proximité de la gare. « *Le sujet a été exploré. Les études ont révélé des conditions de sécurité peu favorables* », glisse l'entourage de la maire Johanna Rolland. Il est revenu sur la table plus récemment lors de l'assemblée participative relative au futur parc ouvert sur la pointe sud-ouest de l'Île de Nantes, face à la Loire. « *Il a été évoqué par les habitants* », précise Sylvanie Grée, paysagiste associée de l'agence D'Ici Là, à la tête de la maîtrise d'œuvre urbaine de l'Île de Nantes. Et de concéder : « *ça posait pas mal de questions, liées aux marées notamment. Nous ne savions pas trop y répondre* ». Virginie Vial, directrice de la Samoa, l'aménageur de l'Île de Nantes, ajoute : « *la métropole a déjà étudié ce sujet de baignade en Loire. C'est compliqué du fait des marées, des courants. Il n'y a jamais eu de projets confirmés en ce sens. Il existe aussi d'autres lieux de baignades programmés, comme des pataugeoires. L'objectif est de les mettre en place de façon un peu coordonnée à une échelle plus large* ».

que l'Île de Nantes ». Comme le souligne à demi-mot Julia Moutiez, si Paris a montré la voie, les coûts associés à la dépollution du fleuve « *ont aussi pu faire peur* » aux autres collectivités.

Un « foncier bleu »

Quentin Bresson, directeur institutionnel de Wearth Group, qui a notamment réalisé les aménagements du site parisien de Bercy, constate surtout, à ce stade, une « *méconnaissance du sujet du côté des acteurs des collectivités*. *Sans compter qu'elles ne savent pas à qui s'adresser aussi bien sur le plan technique que réglementaire* ». En attendant, il perçoit quand même quelques signaux qui attestent d'une tendance plus que d'une mode. Il cite un récent appel d'offres concernant l'aménagement « *d'une promenade piétonne sur l'eau sur 800 mètres linéaires de berges* », du côté d'Asnières-sur-Seine, dans les Hauts-de-Seine. Avec notamment une structure flottante, « *ce qui est assez nouveau* », glisse-t-il. Le Conseil départemental apparaît aux manettes. Il est question « *de rendre la Seine aux habitants et de valoriser le paysage urbain du département* », dans le cadre d'une « *promenade bleue* ».

Quentin Bresson va même jusqu'à parler des fleuves et rivières comme « *d'un foncier bleu à exploiter* ». Au point de voir émerger des quartiers flottants tels qu'il en existe aux Pays-Bas ? A ses yeux, à plus court terme, la répétition des pics de chaleur pourrait surtout inciter des élus à inscrire la baignade urbaine à leur agenda politique, en vue les élections municipales de mars 2026, « *au moins dans les programmes...* ».

David Picot

TROIS QUESTIONS À... JULIA MOUTIEZ**La baignade informelle en revers de la médaille ?**

Au carrefour des politiques de l'aménagement, de l'eau, du sport et de l'adaptation au réchauffement climatique, la baignade urbaine a franchi un cap avec Paris 2024. Mais la réappropriation du fleuve par les habitants renferme aussi une épineuse question de réglementation. Le point avec Julia Moutiez, spécialiste de la baignade en ville, architecte et chercheuse au sein du laboratoire CNRS du CRH-LAVUE.

A travers Paris 2024, vous évoquez la Seine comme « un objet de projet urbain »¹. Qu'entendez-vous par là ?

Les Jeux ont permis de mobiliser des moyens et de mettre en place ou de resserrer des coalitions d'acteurs. Ils ont également servi de catalyseur au déploiement de stratégies de développement urbain qui leur préexistaient. Le projet olympique intervient à un moment où l'on est en train de créer la métropole du Grand Paris, et la Seine est vue comme un vecteur de lien à cette échelle. Le Plan Baignade a ainsi servi de test pour faire travailler ensemble les communes et départements riverains, ainsi que les acteurs de l'eau et de l'assainissement, en dépassant les frontières administratives existantes. Le fleuve a aussi représenté un socle, notamment lors de la cérémonie d'ouverture, pour mettre en valeur le patrimoine de la ville à des fins de marketing territorial tourné vers l'international. Enfin, aujourd'hui, à travers la baignade rendue possible, la ville de Paris utilise la Seine pour mettre en évidence les avancées environnementales réalisées ces dernières décennies.

Le rôle de rafraîchissement du fleuve se renforce également sur fond de montée des enjeux d'adaptation des espaces urbains aux effets du réchauffement climatique dans les politiques publiques. Et de transformation des pratiques dans les espaces publics face à ces canicules de plus en plus fréquentes.

Le fleuve peut-il s'imposer comme un outil de rafraîchissement des populations ?

Il représente en tous cas une solution à grande échelle qui n'a que peu ou pas d'équivalents. Dans tous les cas, il me semble que les collectivités doivent se préparer à l'arrivée ou à l'augmentation des pratiques de baignades dites sauvages ou informelles. Ce qu'il se passe à Paris change le regard. Les pratiques de baignade risquent de se développer de plus en plus au fil des canicules, indépendamment du fait que la qualité de l'eau soit atteinte ou pas. Seulement, la législation qui fait peser la responsabilité sur les épaules d'un ou d'une maire en cas d'accident, rend plus complexe une simple mise en sécurité « physique » des pratiques de baignade sauvage comme sur le littoral. Au passage, nous sommes ici face à un vrai paradoxe avec d'un côté une volonté de développer une pratique, tout en continuant à l'interdire et à limiter son développement... entraînant des baignades sauvages !

Après la réappropriation des berges puis du cours d'eau, quelle sera la prochaine étape ?

Difficile à dire. Elle sera peut-être réglementaire. Ce point de responsabilité pénale des élus est central mais pas si clair... Sur les plages littorales, elle ne semble pas jouer en cas d'accident, si celui-ci a lieu en dehors des horaires ou sites surveillés et que le nécessaire a été fait pour la mise en sécurité de la plage. Il semble que ce soit plus bloquant sur les cours d'eau, vraisemblablement parce qu'on ne sait pas encore faire et que l'on a peur. Les premières communes qui ont pris le risque de se lancer tout de même dans l'ouverture de sites de baignade fluviaux, qu'il s'agisse de Meaux, Metz ou Paris, me semblent participer à faire évoluer l'interprétation de cette contrainte majeure.

Propos recueillis par DP

1. Julia Moutiez, « Se baigner à nouveau dans la Seine : l'héritage promis par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », Projets de paysage [En ligne], 2021.



À COPENHAGUE, DES BAINS PORTUAIRES EN VITRINE DE LA VILLE

Le complexe de bains portuaires de Copenhague s'étend sur 2500 m².
© Wonderful Copenhagen / photo Astrid Maria Rasmussen

La ville de Copenhague (Danemark) fait figure de pionnière en matière de baignade urbaine. Coup de projecteur sur les bains du Port, qui au-delà de l'aspect loisirs représenté par la baignade, font figure aujourd'hui de véritable symbole urbain d'une ville en mouvement.

Au Danemark, Copenhague s'est jeté à l'eau en 2002. Précisément dans son ancien port industriel, dépourvu d'activités depuis le début des années 1980, site choisi par la municipalité pour y installer ses premiers bains. Comme ce fut le cas à Paris, leur installation a nécessité un énorme chantier de dépollution afin d'éliminer toutes les traces d'hydrocarbures et autres déchets, sans oublier d'indispensables travaux d'assainissement. « *Les bains ont d'abord été pensés et conçus comme des éléments servant à restaurer l'image de la ville dans une stratégie de marketing territorial plus globale, au moment où Copenhague cherchait à prendre le tournant de la ville créative et attirer des multinationales et leurs cadres aisés* », résitue Clément Brun, doctorant (Université de Bordeaux) qui réalise justement sa thèse sur ce sujet. Sur fond d'une politique très volontariste mêlant environnement, attractivité et développement urbain, « *ils font aujourd'hui partie intégrante de l'urbanisme de la ville* », avec un lien ville-eau particulièrement travaillé par la grâce le plus souvent d'un paysage en terrasses boisées, qui l'aide à se fondre dans son environnement. Au total, 15 bains portuaires sont ainsi accessibles tout au long de l'année. « *Environ 600 000 personnes se baignent chaque année dans ces zones dédiées et entre 200 000 et 300 000 sur des sites disons moins formels. Ce qui fait près d'un million de baigneurs par an, rien que dans le port de Copenhague* ».

Un nouveau mode d'habiter la ville

De façon concrète, les bains prennent ici l'aspect de plate-formes flottantes ou d'espaces délimités par des bouées, conçus comme des espaces de vie pleinement intégrés

au quartier. « *Ils font quasiment office de place publique* », renchérit l'universitaire. Si la baignade en ville peut revêtir un caractère a priori anecdotique par son côté loisirs, « *ces lieux sont représentatifs de nouveaux modes d'habiter la ville, où ces espaces ouverts jouent un rôle d'espaces extérieurs de co-présence très prisés* », appuie-t-il. Leur particularité : ils sont ouverts tout au long de l'année, avec une eau entre 16°C et 20°C en été, contre... 2°C à 12°C en période hivernale. « *L'ouverture du port à la baignade est devenue le symbole de la reconquête du milieu naturel fluvial. Les bains portuaires sont devenus en quelque sorte la vitrine de ce que veut dire habiter Copenhague* », synthétise Clément Brun. Lequel ne cache pas que « *la baignade peut aussi provoquer parfois des scènes d'anarchie* », en période estivale, avec des problèmes de sécurité et autres conflits d'usage récurrents avec les riverains. Une forme de rançon du succès à laquelle doit aussi faire face la municipalité.

Une alliance internationale pour les Swimmable Cities

L'alliance pour des villes baignables (Swimmable Cities, en anglais) a été lancée en juillet 2024, juste avant les Jeux olympiques de Paris 2024. Volontiers présentée comme une initiative citoyenne mondiale, ce mouvement est en vérité porté par Regeneration Projects, un cabinet de conseil environnemental basé à Melbourne (Australie). Elle revendique plus de 80 villes (dans 30 pays), signataires de sa charte, à l'image de Lille, Lyon, Marseille, Metz et Paris.

GRENOBLE MISE SUR UN LAC ÉCOLOGIQUE EN CŒUR DE VILLE

Particulièrement exposée aux vagues de chaleur estivales, la ville de Grenoble développe un projet de baignade urbaine singulier. Réalisé au cœur du quartier prioritaire de la Villeneuve, il vise à transformer une vaste pataugeoire en un véritable lac accessible au public et écologique. Démonstration.

Des montagnes au nord, au sud, à l'est et à l'ouest ! Du fond de sa cuvette surchauffée en été, la ville de Grenoble planche sur le dossier de la baignade urbaine depuis quelques années déjà... « Nous avons étudié maintes possibilités dans l'Isère et le Drac, avant d'abandonner l'idée d'installer des sites en eaux vives » en raison notamment des courants, explique Chloé Pantel, adjointe au secteur 6, en charge de la politique de la

ville et du quartier de l'école Les Buttes. L'élu resitue la problématique « *dans une volonté forte d'adapter nos espaces publics aux grosses chaleurs que nous pouvons vivre* ». Avec une approche qui passe « *par de la végétalisation mais aussi tout un travail conduit sur l'accès à la fraîcheur, à l'eau* ». C'est tout l'objet du « plan fontaines », entre rénovations et installation de nouvelles unités : 25 sont opérationnelles « *contre 21 en 2024* » fait savoir la

Les plages seront en béton pour rester dans le vocabulaire initial. © Agence HYL



ville, mais aussi six brumisateurs et huit bassins et lacs. Pour la baignade - « *qui est une volonté forte exprimée par les habitants à travers nos budgets participatifs* », reprend l'élue- Grenoble mise sur l'un de ses espaces verts qui renferme un lac ornemental : le parc Jean Verlhac. Étalé sur 14 hectares, au sein du quartier prioritaire de la Ville-neuve, dans la partie sud de la ville, ce poumon vert a été dessiné par le paysagiste Michel Corajoud, au tout début des années 1970. Comme le quartier dans lequel il s'inscrit, il fait aujourd'hui l'objet d'une profonde transformation, sous l'égide de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Une partie vise justement la transformation du parc et notamment celle de son plan d'eau de 30 cm de profondeur, format cuve de béton, percée par endroits. « *La baignade y est interdite mais elle a toujours existé* », constate Chloé Pantel. Du fait de cet usage, la ville s'efforce donc chaque été de renouveler l'eau de ce bassin, pour limiter la prolifération des bactéries. Du gaspillage en bonne et due forme puisque l'eau en question est à chaque fois rejetée dans le réseau d'eaux pluviales.

Une eau dépolluée et filtrée

Le projet vise donc à transformer cette pataugeoire-passoire à la baignade proscrite, en un véritable lieu de baignade publique qui passerait d'une surface d'eau de 2 500 m² à 4 000 m², avec une profondeur allant jusqu'à 1,6 m. Un lac qui sera surtout « *éologique et vertueux* », comme le qualifie Julien Peguet, paysagiste, chef de projet au sein de l'agence HYL, à la maîtrise d'œuvre, en compagnie de PhytoRestore (dépollution/filtration des eaux) et du bureau d'études techniques OGI.

Au programme, « *un système de filtration de l'eau par les plantes, avec très peu de machinerie et une absence de produits chimiques* », poursuit-il. « *Le lac fonctionnera en circuit fermé, avec une eau prise dans la nappe, avant d'être dépolluée et filtrée, pour être rendue à la nappe, à l'occasion de l'unique vidange annuelle* ». Laquelle est obligatoire sur le plan réglementaire, comme c'est le cas pour les piscines publiques. Au passage, Chloé Pantel regrette « *une réglementation contraignante qui ne nous semble pas totalement adaptée aux enjeux de demain. D'autant plus dans les quartiers populaires où les habitants partent moins voire pas du tout en vacances* ». Référence également à une loi qui oblige à vérifier chaque jour la qualité de l'eau pour éviter le développement de bactéries type *Escherichia coli* (*E. coli*), à instaurer une surveillance par des maîtres-nageurs mais aussi à installer du bâti pour des vestiaires et surtout, un linéaire de clôtures tout autour du lac. Lors de la concertation, ce sujet « *fut un vrai point de crispation avec les habitants* », rembamine Julien Peguet. Lequel a opté avec son équipe pour des clôtures amovibles, qui seront ôtées en dehors de

la période d'ouverture du site. « *Avec tout un travail d'insertion pour celles qui doivent rester à l'année, disposées autour de jardins humides à protéger ou sur des pentes, par exemple* ». A ses yeux, « *cela fait partie des singularités de ce genre de projet, que de le faire exister en été comme en hiver. Histoire de ne pas donner l'impression que nous avons affaire à un équipement mort, à certaines périodes de l'année* ».

Lien ville-eau

L'agence HYL réalise également tout un travail autour du lien entre la ville et l'eau. « *Celui-ci existe plus ou moins puisque tout le monde se baignait déjà* », sourit le paysagiste. Plus sérieusement, la présence de l'eau est par exemple rappelée par touches en différentes parties du site, avant de gagner le lac. A l'image de l'entrée dite Nord, sur laquelle planchent particulièrement les équipes d'HYL. « *C'est la future porte métropolitaine du parc, objet déjà d'un gros chantier de transformation à la suite des démolitions de bâtiments* », enchaîne Julien Peguet. Des fontaines et des jeux d'eau pour enfants y seront installés. Puis à mesure que l'on se rapproche du cœur du parc et du fameux lac, une « *placette* » intégrera brumisateurs et autres fontaines. « *Pour un aspect convivial et ludique* », poursuit-il. Sans oublier un autre enjeu encore une fois lié aux règles de sécurité : l'accès à la baignade sera déterminé selon ce que les spécialistes appellent une fréquentation maximale instantanée (FMI), autrement dit, le nombre de baigneurs qui s'y retrouvent en même temps dans l'eau. « *Ces jeux d'eau sur la placette permettront donc à celles et ceux qui ne peuvent pas gagner le lac faute de place, de patienter tout en s'amusant...* ». Quant aux abords immédiats du bassin, ils sont pensés dans un respect du déjà-là. « *Nous intervenons sur un patrimoine prégnant* », reprend Julien Peguet. « *Nous souhaitons donc nous inscrire dans le vocabulaire Corajoud de l'époque avec la présence de béton et de brique, très marqué à l'échelle du quartier. L'idée était de ne pas amener un nouveau vocabulaire qui aurait été trop éloigné du projet initial* ». Plutôt qu'en bois ou en sable, « *les plages seront donc en béton, ce qui répond aussi peut-être davantage à des usages du lieu qui peuvent être faits en dehors des périodes d'ouverture de la baignade* ».

Comme l'ajoute Chloé Pantel, « *à travers ce lac baignable, nous relevons le défi d'un espace de fraîcheur gratuit accessible au cœur du plus grand quartier populaire de l'agglomération. Il s'agit d'un projet pilote, pionnier, en France et sans doute en Europe* ». Julien Peguet confirme son « *caractère singulier* ». Il constate que « *la demande de l'accès à l'eau en ville apparaît de plus en plus fréquente* ». Mais à ses yeux, « *il reste beaucoup de choses à inventer en matière d'aménagement sur le sujet. Nous n'en sommes qu'aux prémisses* ». (DP)

traits/urbains

le magazine de l'immobilier et de la ville



n° 153 | septembre-octobre 2025 | 25 €

Baignade urbaine

Un espace public à reconquérir

Urbanisme méditerranéen
sous contraintes

St-Vincent de Paul
coche les cases de la transition

Centres-villes
cherchent toujours
commerces